BERNARD CLAUDE PANET,

par la miséricorde de Dieu et la grâce du St. Siége Apostolique, Evêque de Québec, &c. &c. &c. A tout le Clergé, et à tous les Fidèles de ce Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

NOUS ne doutons pas, Nos TRES CHERS FRERES, que ce ne soit avec la plus vive douleur, que vous avez appris la mort inattendue de feu l'Illustrissime et Révérendissime Seigneur, JOSEPH OCTAVE PLESSIS Evêque de Québec. Les personnes de toutes les classes dans cette Province, ont déploré la perte de ce grand Prélat. Celles des Provinces voisines, et même des pays étrangers, avec lesquelles il a eu quelque relation, ne pourront qu'y être sensibles. Combien doit-elle être plus affligeante pour nous, qui avons eu l'avantage de vivre près de 20 ans sous son Episcopat! Pendant ce long espace de temps, il a rempli avec tout le zèle possible, les devoirs du plus vigilant et du plus charitable des Pasteurs. Quoique ses infirmités fussent presque continuelles, surtout dans ses dernières années, il a néanmoins exposé sa vie pour procurer à ce Diocèse tous les secours de la Religion, comme vous en avez été plusieurs fois témoins vous-mêmes.

On peut dire avec vérité, qu'il n'a laissé passer aucun jour, sans faire de bonnes œuvres. Que d'établissemens pour l'instruction de la jeunesse, pour préparer et former des sujets propres au Sacerdoce! Que de moyens enfin de sanctification n'a-t-il pas procurés à ses ouailles, par ses visites, ses instructions, et les exemples de toutes les vertus qu'il a donnés!

Vous auriez, Nos TRES CHERS FRERES, quelque sujet de vous consoler d'une si grande perte, s'il avoit pour successeur un homme capable de maintenir les choses dans l'état où il les a laissées; mais notre grand âge nous fait trembler à la vue du fardeau qui nous est imposé. Dans le deuil et l'embarras où nous jette cette perte, nous vous conjurons de suivre en tout les instructions que vous avez reçues de ce digne Pasteur, et de demander pour nous les lumières et les grâces dont nous avons besoin pour remplir une tâche si au-dessus de nos forces.

Son Excellence le Comte Dalhousie Gouverneur en Chef, si bien disposé à favoriser l'exercice de notre Ste. Religion dans cette partie des domaines de Sa Majesté, a bien voulu se rendre à nos désirs, en agréant pour notre Coadjuteur Messire JOSEPH SIGNAY, Curé de cette ville. Ce choix doit vous être d'autant plus agréable, qu'il tombe sur un Ecclésiastique rempli de piété, de régularité, de zèle, de talens et de toutes les qualités que l'on pourroit espérer dans un pasteur.

Notre désir étant de ne rien négliger pour faire fleurir la Religion que nous professons et pour maintenir les règles de discipline Ecclésiastique en usage dans ce Diocèse, nous nous ferons un devoir de marcher sur les traces de nos Illustres Prédécesseurs.

A ces causes nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

1°. Nous renouvellons et confirmons, en tant qu'il est nécessaire, toutes les ordonnances de nos Prédécesseurs, avec les explications, modifications, ou altérations qu'ils ont cru devoir y apporter et qui ont été duement signifiées, soit par leurs Mandements, ou par leurs Lettres Circulaires.

2°. Nous confirmons pareillement tous les pouvoirs extraordinaires non révoqués, et donnés par écrit aux Missionnaires à cause de leur éloignement, et renouvellons de plus aux seuls Archiprêtres dénommés dans la dernière Lettre Pastorale en date du 18 Novembre dernier, les mêmes pouvoirs que portent leurs lettres à cet effet.

1825

3°. Nous renouvellons et confirmons aussi les pouvoirs accordés par nos Prédécesseurs ou par leurs Grands Vicaires, soit de vive voix ou par écrit pour la confession des religieuses.

Sera le présent Mandement lu en chapitre dans toutes les Communautés Religieuses et publié (excepté l'article 3) au prône de toutes les Eglises Paroissiales le premier Dimanche après sa réception.

Donné à Québec sous notre seing, le sceau de nos-armes et le contre-seing de notre Secrétaire le quinze Décembre mil-huit-cent-vingt-cinq.

✠ **BERN. CL^e^. Ev. DE QUEBEC.**

LA PLACE + DU SCEAU.

Et plus bas

Par Monseigneur.

N. C. FORTIER, ***Ptre. Secrétaire.***

POUR VRAIE COPIE.

N. C. Fortier Ptre. Secrét.